

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 04 octobre 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 04 octobre 2019

Date de la convocation : 27 septembre 2019

Heure d'ouverture de la séance : 19 h 00

Heure de la clôture : 22h10

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Pierre PASUTTO, Marie-France CHARPENTIER, André DERISOUD, Julien MOREL, JACQUEMOUD Christian, Stéphane ANTOINE-MILHOMME, Fabien COUTURIER

Absents : Stéphane BURDIN, Stéphanie MATTANA, Mickael GOUTAZ.

Secrétaire de séance : Fabien COUTURIER

1. Approbation du compte-rendu du vendredi 13 septembre 2019:

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

1. Avis du Conseil Municipal sur le projet arrêté du PLU Intercommunal de la Semine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les principales dispositions du projet de PLU intercommunal arrêté. Il invite le Conseil à débattre et faire part de ses observations sur le projet de PLU intercommunal arrêté.

Après avoir pris connaissance du projet de PLU arrêté, le conseil municipal fait part des observations suivantes :

Mr le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'une ISDI (Installation de stockage de déchets inertes) de classe 3. Le projet a pour objectif la mise en dépôt, le traitement et la valorisation de déchets inertes, en premier lieu de terres issues des chantiers locaux de construction et d'aménagement. À ce titre, le projet répond à un enjeu d'intérêt général particulièrement prégnant dans le département de la Haute-Savoie et répond également au besoin local en matière de gestion des déchets inertes. Le site proposé pour la réalisation du projet est une ancienne carrière dont l'activité s'est arrêtée en 1987. Le projet d'ISDI permettrait de réduire l'impact paysager de l'ancienne carrière en reconfigurant le site selon l'état d'origine.

Afin que le PLU intercommunal de la Semine rende possible ce projet d'ISDI, Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour qu'une modification du PLU soit proposée afin de répondre à un besoin local, notamment suite aux constructions ou aux aménagements sur le territoire, générateurs de déchets inertes ou de terres issues du déblai.

Après clôture des débats et compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer à ce sujet par manque d'information. Mr le Maire propose un rendez-vous sur place afin que les élus puissent connaître la situation géographique.

Une présentation du projet d'ISDI aura lieu au prochain conseil le 09 octobre 2019 à 20h30.

2. Avis à la suite du retrait de délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Mr Mickaël GOUTAZ en date du 31 août 2019, de ne plus toucher d'indemnité pour les fonctions d'adjoint au Maire.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 04 octobre 2019

Vu l'arrêté du maire en date du 24 septembre 2019 portant retrait de délégation,
Suite au retrait le 24 septembre 2019 par Monsieur le Maire de la délégation consentie à Mr
Mickaël GOUTAZ, Adjoint au maire par arrêté du 6 mai 2014 dans les domaines suivants :

- les fonctions d'officier de l'état civil dans ladite commune et de signer les actes correspondants
- de signer tous documents administratifs (demande de renseignements, renseignements urbanismes, attestations diverses)
- Affaires financières : finances communales : bordereaux de titres, de mandats pour le budget principal, de l'eau et C.C.A.S., courrier de relance
- C.C.A.S. : instruction et suivi des dossiers RMI, CMU, etc...
- Fonctionnement de la salle communale (réservation, remise des clés, présence aux réunions, inventaire)
- Délégué à l'urbanisme : assurer la préparation des dossiers de demandes d'urbanisme, travaux d'urbanisme et d'environnement réseaux. Suivi de la procédure de l'élaboration du P.L.U.
- Bâtiments communaux : tous documents, courriers et autorisations afférent à ce domaine
- Travaux de voirie : prendre toutes les décisions qui s'imposeraient et signer les actes ou documents administratifs correspondants
- Communication : signer tous documents et courrier concernant la communication
- Affaires sociales
- Organisation des fêtes et cérémonies municipales
- Les fonctions concernant la représentation de la commune lors de réunions.

Délégation donnée en cas d'absence du Maire.

Le Conseil Municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent: «lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de Mr Mickaël GOUTAZ dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir Mr Mickaël GOUTAZ dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

3. Plan de formation mutualisé au profit des agents des collectivités du territoire n° 6 « Albanais, Semine et Usses »

Vu la loi n° 84 - 53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84 - 594 du 12/07/1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85 - 552 modifié du 22/05/1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale,

Vu le décret n° 85 - 603 modifié du 10/06/1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale,

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 04 octobre 2019

Vu le décret n° 2007 -1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,
Vu les décrets n° 2008 - 512 et n° 2008 - 513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2008 - 830 du 22/08/2008 relatif au livret individuel de formation,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en date du 27 juin 2019,
Vu la transmission du plan de formation mutualisé détaillé, aux conseillers le 27/09/2019,

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Ce plan de formation mutualisé se compose des objectifs, du recensement des besoins de formation, et du règlement de formation propre à la collectivité.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire n° 6 "Albanais, Semine et Usses".

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le plan de formation mutualisé tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

4. Urbanisme

N° de demande	Projet	Lieu	Décision
DP 074 291 19 X0011	Fenêtres de toit et aménagement des combles	Chemin d'Essertoux	Acceptée

5. Questions diverses

- ✚ Une proposition de prêt d'un montant de 173 000€ a été proposée aux élus pour financer les travaux de Chatenod. Les services de la trésorerie ont été consultés pour connaître la position de la commune par rapport à son endettement.
- ✚ Mr le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé pour la réalisation de l'aménagement nécessaire à l'implantation des conteneurs de tri sur le hameau de Chatenod. Il propose également de réunir avec ces conteneurs, les ordures ménagères. Les élus valident le devis pour un montant de 1185.60€.
- ✚ Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service d'assainissement des eaux usées collectif 2018 est consultable sur le site de la CCUR (www.usses-et-rhone.fr).
- ✚ Tous les conseillers sont conviés au congrès des Maires et au forum des collectivités territoriales de Haute-Savoie le 8 et 9 novembre 2019.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 04 octobre 2019

- ✚ Remerciement de Sorgia Fm pour la subvention versée en début d'année.
- ✚ Le marché artisanal de Usinens le 30 novembre 2019: Mr le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent faire du pain. Un volontaire pour la vente à Usinens est nécessaire. Les élus souhaitent en reparler lors de la réunion du CAS le mercredi 9 octobre à 19h00.
- ✚ Sécurisation de Martian: Une étude sur la vitesse a eu lieu en collaboration avec le Département. Une implantation provisoire de chicanes sera mise en place semaine 41.
- ✚ Travaux sur la commune:
 - Rue du château: les élus demandent que des travaux pour le passage de l'eau soient effectués.
 - La route de Chatenod s'affaise, les services de la CCUR seront contactés suite aux travaux d'assainissement.
 - Suite aux travaux d'assainissement sur le chemin du Moulin, il était convenu que la CCUR devait participer au montant des travaux de goudronnage. Les travaux n'ont pas été effectués de suite, car la réfection du réseau d'eau n'aura lieu qu'en 2019 -2020. La CCUR a été recontactée afin de programmer les futurs travaux.
 - Une demande a été recue en mairie de la part des habitants du Cardelet pour que la commune purge la colonne d'eau. Le Syndicat des Eaux sera contacté.
 - Bicouche en cours sur le chemin des Mars et le route de la Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10.

Le secrétaire de séance,
Fabien COUTURIER



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

